



Carignan

## CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du règlement 528 (2021)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le règlement 528 (2021) adopté par le conseil municipal le 7 avril 2021 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 mai 2021.

**Règlement no 528 (2021) :** Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 336 200 \$ abrogeant et remplaçant le règlement 528 (2020) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 683 000 \$.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 19 mai 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 19 mai 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 19 mai 2021.

Donné à Carignan, ce 19 mai 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière